

SERVICE DU TOURISME

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Arrivée au Service du tourisme le :

DEMANDE DE CLASSEMENT D'UN HOTEL DE TOURISME INTERNATIONAL

Loi du Pays 2018-10 du 29 mars 2018 portant réglementation en matière d'hébergement de tourisme en Polynésie française (articles LP28 à LP34)

Tout établissement d'hébergement touristique ne peut faire l'objet d'un classement dans une catégorie et un type d'hébergement touristique s'il n'a pas satisfait à l'obligation déclarative mentionnée à l'article LP3 et si l'exploitant visé par les dispositions de l'article LP4 de la loi du pays précitée.

	1 ^{ère} demande - Première demande de classement
	Renouvellement - Demande de renouvellement du classement
	Modification – Demande de modification du classement
Non	n de l'hôtel :

La présente demande est à déposer ou envoyer au :

Service du tourisme B.P. 4527 – 98713 Papeete TAHITI Tél. : 40 47 62 00 - Fax: 40 47 62 04

Courriel: <u>sdt@tourisme.gov.pf</u> Site internet: <u>www.servicedutourisme.gov.pf</u>

Conformément à l'article LP 29 de la loi de pays 2018-10 du 29 mars 2018, toute demande de classement qui ne contient pas les informations et les documents à produire est réputée irrecevable.

Je soussigné(e) M, Mme, Mlle :	
Né(e) le :à	
Agissant en qualité de :	
De l'établissement dénommé (enseigne):	
Localisation du site d'exploitation (adresse):	
Forme juridique et nom de l'exploitant :	
N°RC :	
BP:Code postal:Co	ommune – île :
Tél. :Fax :e-1	mail :
Forme juridique et nom du propriétaire des immeubles (si différent de l' Sollicite le classement de l'établissement d'hébergement touristique ci- Dans le type : (Cocher la case correspondante) Hôtel de tourisme 2 🌣 🗖 Hôtel de tourisme 3 🌣 🗖 Hôtel de tourisme 3	lessus désigné,
Je déclare avoir pris connaissance des textes réglementaires applicables - de la loi du pays 2018-10 du 29 mars 2018 portant règlementairen Polynésie française; - de l'arrêté n° 1491/CM du 06 août 2018 fixant les critères e établissements d'hébergement relevant de la catégorie « Hôtels J'atteste avoir vérifié que toutes les caractéristiques, équipements e correspondent aux critères de classement sollicités, tels que figurant au toute de la catégorie « Hôtels de classement sollicités de classement sollicités de classement sollicités de la catégorie » de l'arrêté n° 1491/CM du 06 août 2018 fixant les critères e établissements d'hébergement relevant de la catégorie » Hôtels de l'arrêté n° 1491/CM du 06 août 2018 fixant les critères e établissements d'hébergement relevant de la catégorie » Hôtels de l'arrêté n° 1491/CM du 06 août 2018 fixant les critères e établissements d'hébergement relevant de la catégorie » Hôtels d'arrêté n° 1491/CM du 06 août 2018 fixant les critères e établissements d'hébergement relevant de la catégorie » Hôtels d'arrêté n° 1491/CM du 06 août 2018 fixant les critères e établissements d'hébergement relevant de la catégorie » Hôtels d'arrêté n° 1491/CM du 06 août 2018 fixant les critères e établissements d'hébergement relevant de la catégorie » Hôtels d'arrêté n° 1491/CM du 06 août 2018 fixant les critères e établissements d'hébergement relevant de la catégorie » Hôtels d'arrêté n° 1491/CM du 06 août 2018 fixant les critères e établissements d'hébergement relevant de la catégorie » Hôtels d'arrêté n° 1491/CM du 06 août 2018 fixant les critères e établissements d'hébergement relevant de la catégorie » Hôtels d'arrêté n° 1491/CM du 06 août 2018 fixant les critères e établissements d'hébergement d'arrêté n° 1491/CM d'a	tion en matière d'hébergement de tourisme t procédures de classement par étoiles des de tourisme international ». et services offerts par mon établissement

1- Hall c	le réception	et salon d'accı	<u>ieil :</u>						
Surface en m²									
2- <u>Unité</u>	s d'héberger	ment_	Nombre:		Capacité d	d'accueil :			
Jnités d'hébe	ergement de	type Suite							
Suite (par Nombre Surface en m²									
type	Nombre	Nombre Personnes /	Chambres	Chambres Salon Salle Terrasse, Autres				Total des	
commercial)	d'unité	suite (1)	Chamores	Buron	d'eau	et/ou deck	surfaces (2)	surfaces	
	-	type chambres nbres de trans		collectif (l le cas éché	fant, indique	r le nombre de	chambres	
Catégorie					Su	ırface en m²			
de chambres	Nombre	Nombre							
(par type commercial)	d'unité	Personnes / chambre (1)	Chambre	Salon	Salle d'eau	Balcon, Terrasse	Autres surfaces (2)	Total des surfaces	
Jnités d'hébe oungalows de	•	type bungalow	s (le cas éche	éant, indiq	uer le nom	bre de bungo	alows communi	cants et de	
					Sur	face en m ²			
Bungalows	Nombre	Nombre				 			
_	d'unité	Personnes / bungalow (1)	Chambre	Salon	Salle d'eau	Terrasse, et/ou deck	Autres surfaces (2)	Total des surfaces	
(par type commercial)									
(par type				1					
(par type									
(par type									

Espace restauration		Surface en m ²		Capacité d'accueil		
Salle de petit déjeuner						
Restaurant (3):						
Restaurant (3)						
(3) Préciser s'il s'agit d'un restaurant de qual	ité gastroi	nomique				
3- Espace bar □ Oui □	l Non	Nombre:				
4- <u>Piscine</u> □ Oui □	l Non					
5- Espace de soin et de bien être (SPA	<u>A)</u>					
☐ Jacuzzi ☐ Hammam	□ Sau □ Ma			s (pédicure, manucure) e (à préciser)		
6- Espace de remise en forme (Fitnes	<u>ss)</u> \Box	Oui 🗆 Non	No	mbre d'équipement:		
7- Nombre d'employés :						
, <u></u>						
 Dès l'obtention de classement de mon établissement je m'engage à respecter les obligations suivantes : Pose d'un panonceau, conformément aux dispositions de l'article LP 27 de la loi du pays 2018-10 du 29 mars 2018 Communication au Service du tourisme de tout changement susceptible de modifier le classement de l'établissement, dans un délai d'un mois à compter de leur survenance (cf. article LP 24 de la loi du pays 2018-10 du 29 mars 2018); Collaboration à toute enquête de fréquentation et autres informations sollicitées par le Service du tourisme et l'institut de la statistique de la Polynésie française. (cf. article LP 5 de la loi du pays 2018-10 du 29 mars 2018); Affichage des consignes de sécurité à la réception et dans chaque unité d'hébergement (cf. article LP 23 de la loi du pays 2018-10 du 29 mars 2018); Entretien régulier dans un état de propreté et maintien en bon état des installations, de l'ensemble des abords, des locaux et du matériel (cf. article LP 23 de la loi du pays 2018-10 du 29 mars 2018). 						
	~					
Fait à		ల్లాలులులులు le Signature ⁽⁵⁾				
(3) Porter au-dessus de la signature la mention man	uscrite : «	Lu et approuvé »				

Liste des documents à fournir :

* Première demande de classement

a- Pour un établissement existant :
\square Le titre de propriété ou tous documents prouvant le droit d'occupation du sol ou de l'ensemble immobilier (bail, autorisation d'occupation de la terre par les co-indivisaires, attestation notariée, autorisation d'occupation temporaire du Pays)
□ Le certificat de conformité ou tout document attestant la conformité de l'établissement avec les normes d'hygiène et de sécurité délivré par un organisme de contrôle agréé ou toute autorité compétente, datant de moins de 5 ans à la date du dépôt de la demande de classement de l'établissement
☐ Les plans d'implantation des constructions et les plans côtés par type d'unité d'hébergement
☐ Les plans côtés des espaces communs, de la réception, du salon, du bar et des restaurants
☐ La patente de l'exploitant
☐ Le cas échéant, l'autorisation d'ouverture au public
☐ La licence de débit de boissons
☐ L'attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle
b- Pour une création d'établissement:
Avant la construction :
☐ Le titre de propriété ou tous documents prouvant le droit d'occupation du sol (bail du terrain, autorisation d'occupation de la terre par les co-indivisaires, attestation notariée, autorisation d'occupation temporaire du Pays)
☐ Le permis de construire
☐ Les plans d'implantation des constructions et les plans côtés par type d'unités d'hébergement
☐ Les plans côtés des espaces communs, de la réception, du salon, du bar et des restaurants
<u>Une fois la construction terminée :</u>
☐ L'extrait Kbis de l'exploitant (*)
☐ Le certificat de conformité
☐ L'autorisation d'ouverture au public
☐ La licence de débit de boissons
☐ L'attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle

ನುನುನುನುನುನುನು

(*) non exigé si fournie à la déclaration d'activité d'hébergement touristique

* renouvellement ou modification du classement
☐ Le titre de propriété ou tous documents prouvant le droit d'occupation du sol ou de l'ensemble immobilier (en cas de changement de propriétaire)
☐ Le cas échéant, le certificat de conformité en cas d'extension ou de réaménagement et les plans côtés correspondants
□ Le dernier rapport de la commission de sécurité, datant de moins de 5 ans à la date du dépôt de la demande de classement de l'établissement ou tout document attestant la conformité de l'établissement avec les normes d'hygiène et de sécurité, délivré par un organisme de contrôle agréé ou toute autorité compétente, datant de moins de 5 ans à la date du dépôt de la demande de classement de l'établissement
☐ Extrait Kbis de la société exploitante (en cas de changement)
☐ L'extrait n°3 du casier judiciaire de l'exploitant datant de moins de 3 mois à la date du dépôt de la demande de classement de l'établissement ou une déclaration sur l'honneur de non condamnation pour crimes ou délits visés à l'article 34 de l'ordonnance de n°58-1298 du 23 décembre 1958
☐ L'attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle

ನುನುನುನುನುನುನು